

Faire barrage aux discours et crimes de haine

L'action du Conseil de l'Europe et de ses États membres – l'exemple de la France

Événement de haut niveau organisé par les autorités françaises et le Conseil de l'Europe lors de la 10^e réunion du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI)

Selon le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, le discours de haine est entendu comme tout type d'expression qui incite à, promeut, diffuse ou justifie la violence, la haine ou la discrimination à l'encontre d'une personne ou d'un groupe de personnes, ou qui les dénigre, en raison de leurs caractéristiques personnelles ou de leur statut réels ou attribués. Le développement de nouvelles formes de médias permettant la prolifération et l'amplification des discours de haine appelle à poursuivre l'adaptation des efforts de lutte, de prévention et du cadre de régulation.

Un crime de haine est une infraction pénale commise avec un élément haineux fondée sur une ou plusieurs caractéristiques ou situations personnelles, réelles ou perçues.¹ L'histoire a montré que la diffusion et la banalisation des discours de haine ont été les premiers signes des crimes de haine et des tragédies qui ont marqué nos sociétés.

La persistance et l'augmentation inquiétante des discours de haine en Europe, en particulier en ligne, et son impact sur la jouissance des droits humains et de la démocratie en Europe ont été soulignés par le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et d'autres instances du Conseil de l'Europe ainsi que par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Pour contrer ces développements et établir et maintenir des sociétés inclusives, il est important que les États membres du Conseil de l'Europe prennent des mesures efficaces et durables.

¹ Les « caractéristiques ou situations personnelles » incluent, sans s'y limiter, la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le handicap, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression du genre, et les caractéristiques sexuelles. Tous les êtres humains appartenant à la même espèce, le Comité des Ministres rejette, comme le fait l'ECRI, les théories fondées sur l'existence de différentes « races ». Toutefois, dans le présent document, le terme « race » est employé pour éviter que les personnes qui sont généralement et de manière erronée perçues comme appartenant à une « autre race » ne soient exclues de la protection prévue par la législation et de la mise en œuvre des politiques visant à prévenir et à combattre les crimes de haine.

Les chefs d'État et de gouvernement des 46 États membres du Conseil de l'Europe ont rappelé, dans leur [déclaration de Reykjavík 2023](#), que « la dignité et l'égalité sont le fondement des sociétés européennes modernes. » Ils se sont engagés à « renforcer les travaux visant à créer des sociétés inclusives sans discours et crimes de haine et exemptes de marginalisation, d'exclusion, de racisme et d'intolérance. » Le Conseil de l'Europe travaille de multiples manières pour honorer ces engagements.

Au cours de ses cinq premières années d'existence, le CDADI, créé en 2019, a élaboré des normes et des outils de mise en œuvre importants pour la prévention et la lutte contre les discours et crimes de haine. Ses travaux ont conduit à l'adoption par le Comité des Ministres en 2022 des Recommandations sur la [lutte contre le discours de haine](#) et en 2024 celle sur la [lutte contre les crimes de haine](#). Ces normes contiennent des lignes directrices complètes sur la manière de prévenir et combattre les discours et crimes de haine et les préjugés qui les sous-tendent. Le CDADI organise également un processus d'échange de bonnes pratiques et d'apprentissage par les pairs entre les États membres afin de faciliter la mise en œuvre de ces normes dans tous les États membres.

Cet événement de haut niveau permettra de faire le point sur ces réalisations et de définir la voie à suivre pour effectivement et durablement prévenir et lutter contre les discours et les crimes de haine. Un accent particulier sera mis sur les actions entreprises en France, qui accueille cet événement de haut niveau. En France, la lutte contre la haine et l'ensemble des discriminations est une politique prioritaire du Gouvernement. Cet engagement s'est traduit en 2023 par l'adoption d'un nouveau Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) et d'un nouveau Plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ (2023-2026).

Faire barrage aux discours et crimes de haine

L'action du Conseil de l'Europe et de ses États membres – l'exemple de la France

26 novembre 2024, 9h30

Salle du Haut Conseil de l'Institut du monde arabe
1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris et en ligne

PROGRAMME

9h30 Déclarations d'ouverture

Introduction et modération Jeroen Schokkenbroek, Directeur, Conseil de l'Europe

- **Jean-Marc Berthon** Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT
- **Bjørn Berge** Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
- **Etienne Apaire** Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR)

10h00 Faire barrage aux discours et crimes de haine en Europe

Introduction et modération Dominique Steiger-Leuba, Vice-Présidente du CDADI

- **Pierre-Alain Fridez** Vice-Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- **Nicole Romain** Chef de l'unité Communication et événements de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)
- **Bertil Cottier** Président de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
- **Jean-Marc Berthon** Ambassadeur pour les droits des personnes LGBT
- **Gilbert Flam** Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme LICRA
- **Erik Adell Hellström** Président du CDADI

Débat interactif

Intervention par **Jack Lang** Président de l'institut du monde arabe

Pause café

11h30 Faire barrage aux discours et crimes de haine en France

Introduction et modération Ambassadeur Pap Ndiaye

- **Mathias Dreyfuss** Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT par interim
- **Etienne Apaire** Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR)
- **Claire Hedon** Défenseuse des droits
- **Marion Adam** Cheffe du pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH)
- **Alice Koiran** Cheffe du pôle de détection des menaces cyber de l'Office central de lutte contre la cybercriminalité (OFAC)
- **Jean-Philippe Reiland** Directeur de l'Office centrale de lutte contre les crimes contre l'humanité et les crimes de haine (OCLCH)

Débat interactif

12h30 Déclaration finale de **Philippe Bailbé** Préfet, directeur de cabinet, en sa qualité de représentant de **Othman Nasrou** Secrétaire d'État chargé de la Citoyenneté et de la Lutte contre les discriminations, France

Conclusions par **Erik Adell Hellström** Président du CDADI